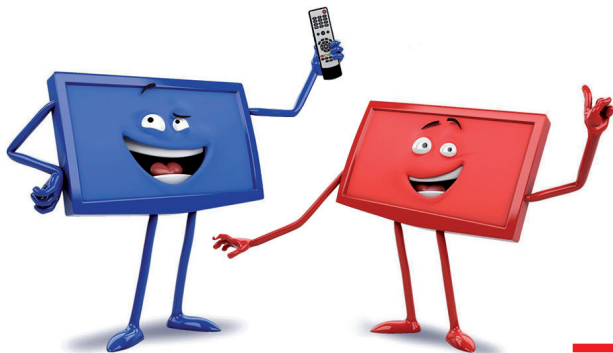


LE 3 OCTOBRE 2017

LES FRÉQUENCES DE LA TNT **CHANGENT !**



TOUS | À VOS | POSTES!

POUR **CONTINUER**
À RECEVOIR LA TNT

PROFESSIONNELS DE L'ANTENNE

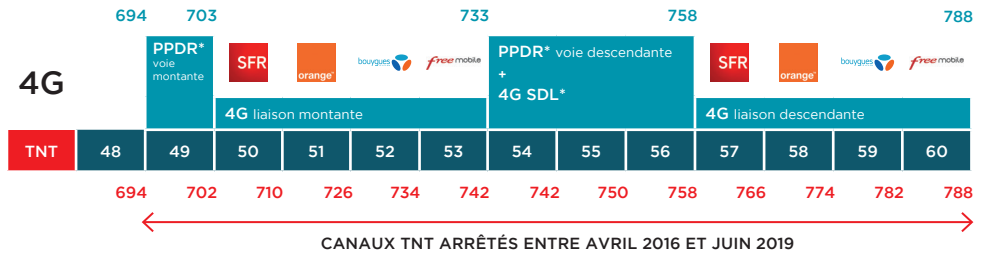
Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?
Comment s'y préparer ?

**CONSEILLEZ VOS CLIENTS
SUR LES DÉMARCHES À FAIRE !**

LE TRANSFERT DE LA BANDE 700 MHz : DE L'AUDIOVISUEL VERS LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La bande de fréquences 694-790 MHz (« bande 700 »), utilisée pour la diffusion audiovisuelle, a été attribuée en décembre 2015, après enchères, aux opérateurs de téléphonie mobile. Ce transfert s'inscrit dans le mouvement européen en cours qui vise à allouer, pour le service mobile haut débit, de nouvelles bandes de fréquences.

RÉAFFECTATION DES CANAUX DE LA BANDE 700



* PPDR (Public Protection on Disaster Recovery) : réseaux de sécurité (Défense, Intérieur, polices municipales...)

* SDL (Supplemental Down Link) : complément de capacité en voie descendante pour la 4G.

CE TRANSFERT DE FRÉQUENCES IMPLIQUE DES MODIFICATIONS DE LA DIFFUSION DE LA TNT

● Le passage à la norme MPEG-4

Le passage à la norme MPEG-4, réalisé le 5 avril 2016, a permis de moderniser la diffusion audiovisuelle des chaînes de télévision et de les insérer dans une ressource hertzienne réduite.

● Des réaménagements de fréquences

Plus de 3 400 fréquences de la TNT seront modifiées entre octobre 2017 et juin 2019 ! Compte tenu de l'ampleur des travaux qui touchent une grande majorité des 2 000 émetteurs TNT implantés en métropole, ils sont organisés étape par étape, selon 13 zones géographiques. L'Île-de-France a déjà bénéficié des réaménagements dès avril 2016.

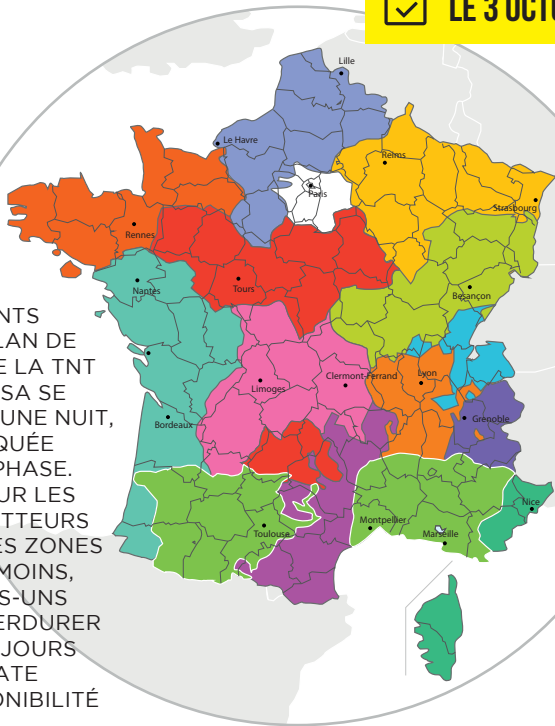
Le CSA met à disposition le nouveau plan de fréquences sur : www.csa.fr/plans-tnt

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS TECHNIQUES,
MISES À JOUR RÉGULIÈREMENT SUR NOTRE SITE RECEVOIRLATNT.FR DANS
L'ONGLET PROFESSIONNELS ET SUR CSA.FR/PLANS-TNT



LE 3 OCTOBRE 2017

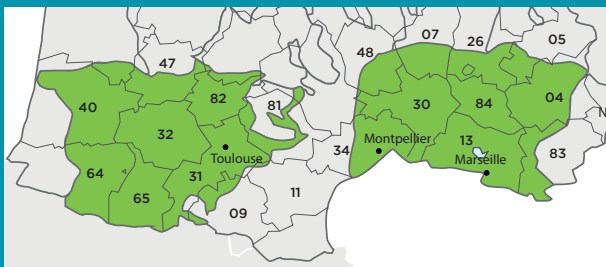
LES DÉPLOIEMENTS DU NOUVEAU PLAN DE FRÉQUENCES DE LA TNT DÉFINI PAR LE CSA SE DÉROULENT EN UNE NUIT, À LA DATE INDICÉE POUR CHAQUE PHASE. LES TRAVAUX SUR LES NOMBREUX ÉMETTEURS DE CHACUNE DES ZONES PEUVENT NÉANMOINS, POUR QUELQUES-UNS D'ENTRE EUX, PERDURER DEUX OU TROIS JOURS APRÈS CETTE DATE SELON LA DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPES D'INTERVENTION.



- 0 05/04/2016
- 1 **03/10/2017**
- 2 21/11/2017
- 3 23/01/2018
- 4 27/03/2018
- 5 24/04/2018
- 6 23/05/2018
- 7 11/09/2018
- 8 16/10/2018
- 9 20/11/2018
- 10 15/01/2019
- 11 26/03/2019
- 12 14/05/2019
- 13 25/06/2019

ATTENTION : CERTAINS TÉLÉSPECTATEURS RÉSIDANT À PROXIMITÉ DES ZONES CONCERNÉES PAR LES OPÉRATIONS PEUVENT AVOIR LEUR ANTENNE ORIENTÉE VERS UN ÉMETTEUR RÉAMÉNAGÉ. AINSI, LORS D'UNE PHASE DONNÉE, LA ZONE D'INTERVENTION DES PROFESSIONNELS EST SUSCEPTIBLE D'ALLER AU-DELÀ DES LIMITES INDICÉES PAR CES CARTES.

POUR LA PHASE 1,
LES OPÉRATIONS
DE RÉAMÉNAGEMENT
DE FRÉQUENCES
AURONT LIEU
DANS LA NUIT DU
2 AU 3 OCTOBRE 2017.

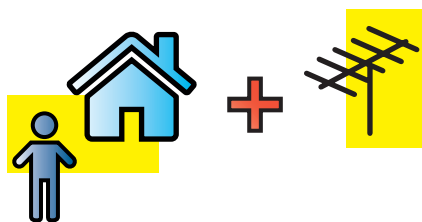


ELLES CONCERNERONT 3 PLAQUES DE DIFFUSION : AVIGNON, MARSEILLE ET TOULOUSE

QUI EST CONCERNÉ ?

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION **PAR ANTENNE RÂTEAU**

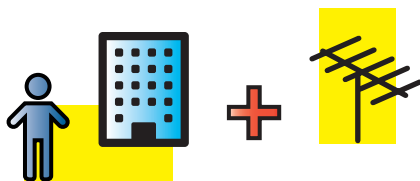
Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.



LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES CONCERNENT TOUS LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU (PAR VOIE HERTZIANNE TERRESTRE).

OU

EN FRANCE,
PLUS D'UN FOYER SUR DEUX
EST CONCERNÉ.



LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION **PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION**

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

COMMENT CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT **LA DATE** DES RÉAMÉNAGEMENTS DE FRÉQUENCES **DANS SA ZONE** ?

Le site recevoirlatnt.fr met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée !

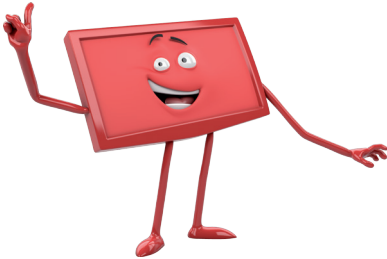
L'INFORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN APPELANT LE **0 970 818 818**

AVANT LE 3 OCTOBRE 2017

● Pour les gestionnaires d'habitats collectifs avec une antenne râteau collective

Les syndicats et gestionnaires d'immeubles doivent s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 3 octobre, que leur équipement de réception TV est adapté au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 3 octobre dans votre zone.

Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 3 octobre 2017.




**PRENEZ CONTACT AVEC VOS
CLIENTS GESTIONNAIRES
D'IMMEUBLES DÈS MAINTENANT
POUR PROGRAMMER LES TRAVAUX
À FAIRE SUR LES ÉQUIPEMENTS
COLLECTIFS !**

LE 3 OCTOBRE 2017

● Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 2 au 3 octobre sur les émetteurs TNT de votre zone, impliquent pour les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle de procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Vous serez amenés à conseiller les téléspectateurs qui rencontreraient des difficultés pour retrouver l'ensemble de leurs programmes.

 L'ANFR met à disposition des particuliers et des professionnels sur recevoirlatnt.fr les informations les plus à jour pour que ces changements de fréquences se passent bien !

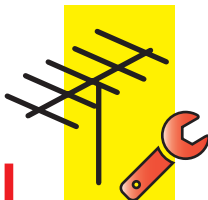
- ✓ UNE VIDÉO « TUTORIEL » ET DES MODES D'EMPLOI PAR MARQUE EXPLIQUANT L'OPÉRATION DE RECHERCHE DES CHAÎNES ;
- ✓ LES DERNIÈRES INFORMATIONS SUR LE CALENDRIER DE RALLUMAGES DES SITES D'ÉMISSION LE 3 OCTOBRE ET LES JOURS SUIVANTS.

DES AIDES FINANCIÈRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉCEPTION DE LA TNT


L'État a mis en place trois types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT à la suite des réaménagements de fréquences. Elles sont gérées par l'ANFR.

● Une aide financière pour les téléspectateurs

À partir du 3 octobre 2017, un faible nombre de téléspectateurs sont susceptibles de ne pas retrouver tous leurs programmes TV malgré une recherche des chaînes. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.



120 € TTC
maximum pour adapter leur antenne râteau individuelle



250 € TTC
maximum pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

● Une aide financière pour les syndicats et les gestionnaires d'immeubles

Les gérants d'établissements recevant la télévision par une antenne râteau collective peuvent bénéficier d'une aide financière sur les frais engagés pour l'adaptation de l'installation de réception collective, à réaliser en amont du 3 octobre.




500 € TTC
maximum sur présentation des factures des travaux réalisés



● Une aide financière pour les collectivités locales titulaires d'une autorisation d'émettre du CSA

Les collectivités locales qui ont souhaité prendre en charge la gestion d'un réémetteur TNT doivent, dans le cadre des réaménagements du 3 octobre prochain, l'adapter aux nouvelles fréquences. Elles peuvent bénéficier du concours financier de l'Etat pour ces travaux.

 Pour faire une demande d'aide et obtenir toutes les informations nécessaires : www.recevoirlatnt.fr - RUBRIQUE Aides de l'Etat.

LES DÉPLOIEMENTS DES RÉSEAUX 4G EN BANDE 700MHZ

Les opérateurs de téléphonie mobile bénéficiant d'une autorisation d'utilisation des fréquences dans la bande des 700 MHz pourront, après les réaménagements de fréquences, déployer leurs services de très haut débit mobile dans les régions concernées.

A l'instar d'une station 4G dans la bande 800 MHz, ces déploiements pourront avoir un impact sur la réception télévisuelle des téléspectateurs.

● Votre intervention peut être nécessaire

La remédiation des brouillages et les coûts engendrés incombent aux opérateurs de téléphonie mobile, qui font intervenir des professionnels dans les logements individuels ou collectifs.

Votre référencement auprès des opérateurs de téléphonie pour traiter les réclamations des téléspectateurs dans votre secteur est possible!

Faites-vous connaître via cette adresse : Ite-referencement-antenniste@lists.anfr.fr

● Des filtres adaptés

La pose d'un filtre adapté est la principale solution pour s'affranchir des perturbations liées à la mise en service d'une station 4G en bande 700MHz.

Quelques conseils importants :

- ✓ SE RENSEIGNER AVANT DE CHOISIR LE FILTRE POUR VOS CLIENTS AFIN QU'IL CORRESPONDE AUX SPÉCIFICATIONS DÉFINIES PAR L'ANFR, L'ARCEP ET LE CSA.
- ✓ POSER UN MODÈLE FILTRANT À LA FOIS LES BANDES 700 ET 800 MHZ SI LA TNT N'UTILISE PLUS DE FRÉQUENCES AU-DESSUS DU CANAL 48 DANS VOTRE ZONE D'INTERVENTION.

UNE CHARTE POUR GUIDER LE TÉLÉSPECTATEUR

L'ANFR a mis en place une Charte de bonnes pratiques pour les professionnels de la réception TV qui s'engagent à :

- promouvoir, en faveur des téléspectateurs, une démarche de qualité pour l'accueil, le conseil, la vente d'équipements et la fourniture de prestations de services ;
- garantir une politique tarifaire conforme aux prix du marché.

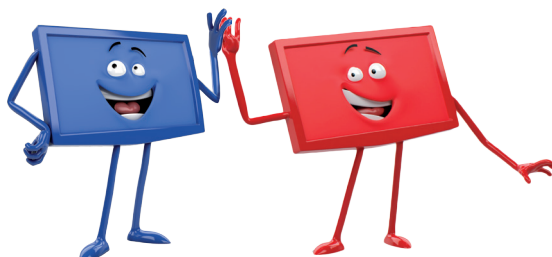


Les signataires de la Charte bénéficient en contrepartie d'un logo « professionnel partenaire » pour leurs supports de communication et de l'envoi d'informations techniques régulièrement mises à jour pour leurs interventions.

✓ POUR ÊTRE PRÊT LE 3 OCTOBRE 2017

- 1 VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOTRE ADRESSE D'INTERVENTION EST BIEN CONCERNÉE PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 3 OCTOBRE PROCHAIN. POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE PLAN TECHNIQUE, RENDEZ-VOUS SUR WWW.CSA.FR/PLANS-TNT
- 2 PRENEZ D'ORES ET DÉJÀ DES RENDEZ-VOUS AVEC VOS CLIENTS GESTIONNAIRES D'IMMEUBLES EN RÉCEPTION COLLECTIVE PAR ANTENNE RÂTEAU, AFIN DE VÉRIFIER LA COMPATIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS AU NOUVEAU PLAN DE FRÉQUENCES. N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT, VOUS RISQUEZ D'ÊTRE SURCHARGÉ !
- 3 VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR POUR CONSEILLER AU MIEUX VOS CLIENTS !

RAPPEL : EN ÉTANT SIGNATAIRE DE LA CHARTE « PROFESSIONNEL PARTENAIRE », VOUS SEREZ RÉGULIÈREMENT INFORMÉ PAR L'ANFR DES MODIFICATIONS TECHNIQUES DU RÉSEAU TNT.



RECEVOIRLATNT.FR
ESPACE PROFESSIONNEL

OU



0970 818 818
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H À 19H (APPEL NON SURTAXÉ)

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité publique indépendante, a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France. Il joue, depuis plusieurs années, un rôle prépondérant dans le déploiement de la TNT ; son rôle à ce titre comprend notamment l'élaboration du plan de fréquences pour la diffusion des services télévisuels, l'attribution de ces fréquences et la coordination opérationnelle des différentes phases de réaménagements de la TNT.

CSA

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANFR

AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES